



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Prêt d'un ouvrage et de deux journaux de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà de Bastia au musée Pascal Paoli de Merusaglia, pour l'exposition intitulée : « Pasquale Paoli, un mythe fondateur »

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru, à BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 28

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin 2021 ;

Considérant la demande du musée Pascal Paoli de Merusaglia de prêt d'un ouvrage et de journaux, dans le cadre d'une exposition temporaire qui aura lieu du 17 juillet au 31 octobre 2021, ayant pour thème : « Pasquale Paoli, un mythe fondateur ».

Considérant que la demande de prêt du Musée Pascal Paoli concerne :

- La Muvra du 14 septembre 1924
- La Muvra du 18 janvier 1931
- Les mémoires de Lucien Bonaparte prince de Canino : M.5.4.15

Considérant que le prêt de ces ouvrages permet à la Bibliothèque Patrimoniale Tommaso Prelà de participer à cette exposition et de mettre en valeur auprès d'un large public une partie de son fonds documentaire ;

Considérant que ce prêt permet aussi à la Bibliothèque Patrimoniale Tommaso Prelà d'accomplir l'une de ses missions en matière de médiation et de sensibilisation au patrimoine écrit, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire ;

Considérant la présentation de ces ouvrages dans des conditions et des locaux adaptés (climatisation, sécurité) garantissant leur bonne préservation.

Après avoir entendu le rapport de monsieur Philippe PERETTI

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** le prêt du Musée Pascal Paoli concernant :
 - La Muvra du 14 septembre 1924
 - La Muvra du 18 janvier 1931
 - Les mémoires de Lucien Bonaparte prince de Canino : M.5.4.15

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

Article 3 :

- **Précise que** les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par l'établissement demandeur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli